VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VENTE D'ALCOOL PAR DES MINEURS EN APPRENTISSAGE METIERS VENTE

Par Profil supprimé Postée le 03/11/2014 16:30

Bonjour,
Dans un magasin d'alimentation où il y a de la vente d'alcool, est ce qu'un jeune mineur en apprentissage (ex CAP/bac pro vente)peut être à la caisse et vendre de l'alcool à des clients? merci de vos réponses

---

Mise en ligne le 04/11/2014

Bonjour,

Il est tout à fait possible pour un mineur de vendre de l'alcool, (l'âge légal pour travailler étant de 16 ans.) Vous confondez peut être avec la loi interdisant de vendre de l'alcool aux mineurs. En résumé donc, un jeune mineur peut vendre de l'alcool (mais pas à d'autres mineurs) mais il ne peut pas en acheter (puisque mineur).

Cordialement.